



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programme de pays\*\*

#### Nicaragua

#### Additif

#### Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Nicaragua, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. La Directrice exécutive *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 4 509 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 18 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

---

\* E/ICEF/2000/12.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/2001/P/L.73).



## Données de base

(1998, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions) . . . . .	2,5
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	45
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000) . . . . .	37
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance (1998) . . . . .	12
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1998) . . . . .	150
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000) . . . . .	64/64
Taux net de scolarisation primaire/fréquentation (% net, garçons/filles) (2000) . . . . .	80/80
Pourcentage des enfants atteignant le cinquième niveau du primaire (1996) . . . . .	51
Pourcentage de la population ayant accès à une eau salubre (2000) . . . . .	77
Couverture du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%) . . . . .	80
Produit national brut (PNB) par habitant (dollars É.-U.) . . . . .	410
Enfants d'un an pleinement immunisés contre :	
La tuberculose (%) . . . . .	99
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%) . . . . .	83
La rougeole (%) . . . . .	99
La poliomyélite (%) . . . . .	93
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) . . . . .	..

<sup>a</sup> Ces données sont tirées de la publication «Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : Statistiques mises à jour», préparée en tant que supplément au rapport du Secrétaire général : «Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants» (A/S-27/3), et peuvent être différentes des données figurant dans le texte du document.

## La situation des enfants et des femmes

1. Depuis la soumission de la note de pays pour le Nicaragua (E/ICEF/P/L.31) au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001, il est apparu des faits nouveaux concernant la situation des enfants et des femmes. La situation économique fluctuante continue d'affecter la capacité du Gouvernement d'élargir les services sociaux. Le déclin du produit intérieur brut de 9 % en 1999 à environ 5 % en 2000 a affecté les dépenses du secteur social. Le Gouvernement continue d'adhérer aux objectifs de la réforme macro-économique et structurelle de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international et devrait finaliser la Stratégie renforcée de réduction de la pauvreté dans les mois à venir. Le Gouvernement élu en novembre 2001 voudra sûrement continuer à appliquer la Stratégie tout en poursuivant les réformes structurelles pendant un an au moins jusqu'à ce que le Nicaragua remplisse toutes les obligations découlant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

## Coopération au programme, 1997-2000

2. Le programme de coopération pour la période 1997-2001 (E/ICEF/P/L.25/Add.1) a été conçu pour appuyer et faciliter les efforts nationaux déployés pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et le Plan d'action national en faveur des enfants. Outre les programmes visant à promouvoir les droits des enfants, des adolescents et des femmes, l'éducation, la santé et la nutrition et les services de base intégrés, un programme de secours d'urgence et de relèvement a été lancé à la suite de l'ouragan Mitch en octobre 1998.

3. Les activités de plaidoyer réalisées par l'UNICEF ont contribué à l'adoption du Code de l'enfant et de l'adolescent en 1998. Dans ses commentaires sur le rapport du Nicaragua en 1999, le Comité des droits de l'enfant a reconnu l'influence qu'avait le Code sur la suite donnée à la Convention. Cependant, la faiblesse de la capacité et de la coordination institutionnelles à l'intérieur et entre les secteurs, ajoutée aux contraintes budgétaires, limitent l'application efficace du Code. La mise en place par le Gouvernement de procureurs spéciaux chargés des droits des enfants et des adolescents et des droits des femmes a été un événement important. L'UNICEF a fourni une assistance technique et financière afin de réduire le nombre d'enfants non enregistrés à la naissance. À ce jour, outre les services d'enregistrement existants, il a été créé 19 postes d'enregistrement et des équipes mobiles rurales d'enregistrement ont été organisées, ce qui s'est traduit par l'enregistrement de plus de 50 000 enfants.

4. Le programme pour la santé et la nutrition a appuyé les Journées nationales de la santé et les activités ordinaires de vaccination. À la fin de 2000, la couverture vaccinale pour tous les vaccins des enfants de moins de 1 an dépassait 90 %. Les activités de plaidoyer entreprises par l'UNICEF et d'autres partenaires, notamment l'Institut de la nutrition de l'Amérique centrale et du Panama et l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), en collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé, ont conduit à l'enrichissement en vitamine A du sucre et à l'utilisation de sel iodé par plus de 90 % des foyers. L'enquête sur les oligo-éléments menée en 2000 a fait ressortir une amélioration de la consommation de vitamine A et d'iode par les enfants. Dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés, appuyée par l'Agency for International Development des États-Unis, 13 hôpitaux, 54 centres de santé et quatre systèmes locaux intégrés de soins de santé (*Sistemas Locales de Atención Integral en Salud – SILAIS*) ont été certifiés «amis des bébés». Le Ministère de la santé, en collaboration avec l'UNICEF et l'OPS/OMS et grâce à un appui de l'Agence suédoise de développement international, a poursuivi la troisième phase du projet sanitaire «PROSILAIS». Le système d'aiguillage de six systèmes locaux intégrés de soins de santé a été renforcé grâce à la formation du personnel sanitaire et à la fourniture de l'équipement essentiel. La coordination locale entre les mairies, les organisations non gouvernementales et les systèmes locaux intégrés de soins de santé s'est améliorée comme le montre l'élaboration de plans de santé locaux dans 56 municipalités.

5. Le programme relatif à l'éducation comprenait des initiatives nationales et locales. L'appui au développement du jeune enfant a été axé sur la qualité et la couverture de l'enseignement préscolaire et la conception d'un programme de formation pilote à l'intention des femmes enceintes et des femmes qui allaitent; ce

programme est en cours d'évaluation par la Banque interaméricaine de développement aux fins d'une expansion possible à l'avenir. L'un des résultats a été l'inscription accrue dans les établissements préscolaires dans les municipalités prioritaires (34 % comparé à la moyenne nationale de 26 %). Dans les municipalités prioritaires, le programme a également appuyé la conception de méthodes d'enseignement à plusieurs niveaux pour les zones rurales et pour les adolescents ayant dépassé l'âge scolaire, les enfants ne fréquentant pas l'école et ceux qui travaillent. Les efforts déployés par le Gouvernement, appuyés par l'UNICEF et d'autres institutions, ont conduit à une augmentation du taux net d'inscription dans les écoles primaires, qui est passé de 75 % en 1998 à 80 % en 2000. L'UNICEF a contribué à la diffusion de statistiques fiables sur l'éducation, outil essentiel pour les responsables des politiques. L'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont fourni une assistance technique et financière au processus d'examen de l'Éducation pour tous et à la formulation d'un plan national d'éducation sur 15 ans. Le Plan d'action national pour l'abolition du travail des enfants a été le résultat d'une coopération entre le Gouvernement, l'UNICEF, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). De plus, 10 plans d'action municipaux ont été élaborés et mis en œuvre avec l'appui de l'UNICEF.

6. Par l'intermédiaire du programme de services de base intégrés, l'UNICEF a fourni un appui aux processus de décentralisation et de prise de décision dans 30 municipalités prioritaires, notamment à la formulation de 30 plans locaux de développement grâce à une méthode participatoire. La modernisation de l'infrastructure et la fourniture d'équipement ont amélioré l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement dans trois régions. Cependant, les progrès ont été limités par l'utilisation de différentes approches de décentralisation et la menace d'une politisation des activités du programme, qui est ressortie de l'examen à mi-parcours.

7. Dans le cadre du programme de secours d'urgence et de relèvement mis en œuvre à la suite de l'ouragan Mitch, 34 090 enfants ont bénéficié de l'initiative «retour au bonheur» qui dispensait des soins psychosociaux et de réadaptation. Près de 15 000 enfants ont reçu des sacs à dos, des uniformes, des chaussures et des fournitures scolaires. Il a en outre été créé 400 «brigades scolaires», 8 000 enfants et adolescents ont reçu une formation à la prévention des catastrophes, 15 écoles ont été rénovées et deux ont été reconstruites. Grâce en grande partie à une campagne d'éducation à la prévention de la diarrhée, du choléra, du paludisme et de la fièvre de dengue appuyée par l'UNICEF et l'OPS/OMS, il n'y a pas eu d'épidémies dans les zones à risque. Le programme a également fourni un soutien à la rénovation et/ou à la reconstruction de 583 systèmes ruraux d'approvisionnement en eau dont ont bénéficié 111 321 personnes au total; et à la construction de 2 250 latrines pour environ 14 000 personnes, ramenant ainsi les services d'assainissement de base aux niveaux qu'ils avaient atteints avant l'ouragan.

## Enseignements tirés de la coopération

8. Les enseignements tirés demeurent essentiellement les mêmes que ceux décrits dans la note de pays. En outre, il convient de noter que malgré les efforts déployés pour centrer les interventions de manière intégrée, il n'a pas été possible de limiter les activités aux 30 municipalités prioritaires, en grande partie à cause des activités de secours et de relèvement qui ont dû être réalisées après l'ouragan Mitch. En conséquence, des activités ont été entreprises dans près de 100 municipalités et les résultats synergiques attendus n'ont pas été obtenus, particulièrement dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Dans le prochain programme de pays, les efforts devraient être limités à un petit nombre de municipalités.

9. La solide coopération avec les donateurs et la collaboration interinstitutions, entreprise avec le personnel national de contrepartie, ont été essentielles à l'amélioration de l'impact des approches sectorielles et à la réduction des doubles emplois. Il convient de citer comme exemples les résultats obtenus en ce qui concerne les hôpitaux amis des bébés; l'enrichissement du sucre, du sel et de la farine en oligo-éléments; et les travaux de la Commission de modernisation du secteur de la santé sous les auspices du Ministère de la santé. Il devrait être considéré d'utiliser ce modèle de collaboration dans le secteur de l'éducation ainsi que dans le secteur de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

## Coopération recommandée au programme, 2002-2006

### Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
<b>Ressources ordinaires</b>						
Politiques d'intérêt général, législation et protection spéciale	250	200	230	200	200	<b>1 080</b>
Santé et environnement salubre	200	202	222	252	253	<b>1 129</b>
Éducation et civisme	251	300	250	250	249	<b>1 300</b>
Dépenses intersectorielles	200	200	200	200	200	<b>1 000</b>
<b>Total partiel</b>	<b>901</b>	<b>902</b>	<b>902</b>	<b>902</b>	<b>902</b>	<b>4 509</b>
<b>Autres ressources</b>						
Politiques d'intérêt général, législation et protection spéciale	880	840	810	740	730	<b>4 000</b>
Santé et environnement salubre	2 040	1 400	1 540	1 610	1 410	<b>8 000</b>
Éducation et civisme	520	830	980	950	720	<b>4 000</b>
Dépenses intersectorielles	400	400	400	400	400	<b>2 000</b>
<b>Total partiel</b>	<b>3 840</b>	<b>3 470</b>	<b>3 730</b>	<b>3 700</b>	<b>3 260</b>	<b>18 000</b>
<b>Total</b>	<b>4 741</b>	<b>4 372</b>	<b>4 632</b>	<b>4 602</b>	<b>4 162</b>	<b>22 509</b>

## **Élaboration du programme de pays**

10. Le Secrétariat des relations économiques et de la coopération technique du Ministère des affaires étrangères a dirigé le processus participatoire de préparation du programme de pays qui comprenait des apports et des informations en retour du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales et autres homologues. Les partenaires nationaux ont participé à toutes les étapes du processus et ont aidé à identifier les stratégies et les priorités du programme. Des consultations ont également eu lieu avec des donateurs clés, notamment l'Agence danoise de développement international, l'Agence suédoise de développement international, et la Direction du développement et de la coopération, ainsi qu'avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions des Nations Unies. Les observations du Conseil d'administration ont également été incorporées au programme de pays. Le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, récemment élaborés, ont aidé à identifier les interventions et les zones prioritaires, particulièrement en faisant ressortir la nécessité de faire de l'amélioration des statistiques de l'état civil une priorité des efforts communs.

## **Buts et objectifs du programme de pays**

11. Le programme de pays a principalement pour but d'encourager et de contribuer à la consolidation progressive d'une culture populaire de respect des droits de l'homme grâce à la reconnaissance et au respect des droits des enfants et des femmes. Cela est conforme aux obligations et aux responsabilités que doit assumer le Nicaragua en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

12. Les principaux objectifs du programme sont : a) d'accroître la demande publique et de renforcer les capacités nationales de suivre l'application de la Politique nationale pour la protection intégrale des enfants et des adolescents, conformément au Code de l'enfant et de l'adolescent et aux deux Conventions; b) d'appuyer les soins complets et les efforts de développement qui visent à garantir les droits de tous les enfants, adolescents et femmes à une santé, une nutrition, un approvisionnement en eau, un assainissement et une hygiène adéquats; c) de contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement et la société civile pour garantir que tous les enfants prennent un bon départ dans la vie grâce à des interventions appropriées de développement du jeune enfant, appuyées par les parents et axées sur la communauté; d) d'assurer les possibilités d'apprentissage grâce à la fourniture d'un enseignement primaire de qualité, une éducation non formelle complémentaire et l'éducation civique et à la paix; et e) d'appuyer le renforcement des capacités nationales, à l'intérieur et entre les secteurs, aux fins de la préparation aux situations d'urgence et à la réadaptation psychosociale des enfants pendant et après les situations d'urgence.

## **Liens avec les priorités nationales et internationales**

13. Le programme de pays appuiera la réalisation de certains objectifs de la Stratégie renforcée de lutte contre la pauvreté, à savoir : réduire les taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans; réduire le taux de mortalité maternelle et de malnutrition; assurer l'accès aux services de santé en matière de procréation et d'approvisionnement en eau et d'assainissement; mettre en place l'éducation primaire; et réduire l'analphabétisme. Le programme contribuera à l'application du Plan national d'éducation et de la Politique nationale de santé récemment approuvés, qui visent à moderniser et à décentraliser le secteur de la santé. Un programme en faveur des enfants et des adolescents au cours de la prochaine décennie est actuellement en cours d'élaboration et est fondé sur la déclaration du dixième Sommet ibéro-américain et du Consensus de Kingston sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, qui débouchera sur la formulation d'un plan national d'action en faveur des enfants (2002-2010). L'UNICEF conseillera que ce programme suive une approche fondée sur les droits et le cycle de vie.

14. Le programme de pays reflète les priorités organisationnelles de l'UNICEF telles qu'elles sont identifiées dans le plan stratégique à moyen terme et le Programme mondial en faveur des enfants. Lors de l'examen annuel du programme de pays, il sera tenu compte des résultats de la session spéciale des Nations Unies consacrée aux enfants.

## **Stratégies de programme**

15. La stratégie du programme de pays demeure essentiellement la même que celle décrite dans la note de pays. Elle s'appuiera sur les avantages comparatifs et l'expérience acquise par l'UNICEF en utilisant les résultats des initiatives locales lors de la formulation de politiques et de méthodologies; en mobilisant les alliances à tous les niveaux; en renforçant les réseaux; et en élaborant des stratégies intégrées qui facilitent le respect des droits de l'enfant pendant tout le cycle de vie. La priorité sera accordée au renforcement des capacités nationales afin d'améliorer la coordination intersectorielle, la responsabilité institutionnelle et la planification et le suivi. L'étendue du programme comprend des interventions nationales et des activités locales qui seront axées sur 30 municipalités démunies dans les départements de Nueva Segovia, Madriz et Esteli, au centre et au Nord du pays, et dans la région atlantique, comme décrit dans la Stratégie renforcée de réduction de la pauvreté; l'analyse de la vulnérabilité entreprise par le Programme alimentaire mondial; la possibilité de compléter les efforts déployés par d'autres donateurs; la nécessité de consolider les initiatives passées afin de garantir leur durabilité; et l'interaction avec d'autres institutions des Nations Unies au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

16. Dans le cadre de son approche fondée sur les droits, le programme traitera de : a) l'universalité, en se concentrant sur les groupes désavantagés des zones rurales et urbaines pauvres, les disparités sociales, les inégalités entre les sexes et les violations des droits des femmes et des enfants; et b) l'indivisibilité, en renforçant les mécanismes nationaux et municipaux de coordination et, par l'intermédiaire de l'approche fondée sur le cycle de vie, en encourageant la convergence des services afin d'obtenir de meilleurs soins pour les enfants et l'amélioration du développement et de la participation des adolescents. Le renforcement des capacités au niveau

communautaire en ce qui concerne la prise de décision par l'intermédiaire des commissions municipales des droits de l'homme et des gouvernements des écoles contribuera à la participation des enfants et des collectivités. Le programme appuiera la fourniture des connaissances nécessaires aux familles pour qu'elles puissent instaurer pour leurs enfants des environnements sûrs et soucieux de leur bien-être pendant tout leur cycle de vie.

17. Depuis la présentation de la note de pays, le programme de pays a été modifié pour incorporer dans chaque programme la préparation aux situations d'urgence qui est d'une importance critique dans un pays sujet aux catastrophes naturelles et dues à l'homme.

18. Le programme utilisera cinq stratégies opérationnelles : a) un plaidoyer de haut niveau auprès du gouvernement et de la société civile pour faciliter les processus de prise de décision, obtenir l'appui politique nécessaire à la mise en œuvre du Code de l'enfant et de l'adolescent et des deux Conventions, générer un consensus sur les mesures à prendre pour réaliser les droits des enfants et des femmes, et garantir l'allocation des ressources nécessaires; b) le renforcement des capacités institutionnelles pour soutenir le développement efficace et l'expansion des services aux niveaux national et municipal; c) la communication et la mobilisation sociale pour sensibiliser les écoles, les communautés et le public en général aux droits des enfants et des femmes et pour assurer la participation des parents, des enfants, des adolescents et des femmes à la réalisation de leurs droits tout en encourageant la demande de services et le respect des droits; d) la création d'alliances et le renforcement de celles qui existent déjà afin d'encourager et d'appuyer la responsabilité sociale, surveiller le respect des droits et garantir la durabilité des processus; et e) la prestation sélective de services. Le programme de pays proposé comprend trois programmes qui sont détaillés ci-dessous.

19. *Politiques d'intérêt général, la législation et les mesures spéciales de protection.* Le programme comprend trois projets : a) l'application du Code de l'enfant et de l'adolescent et le suivi des politiques d'intérêt général; b) la protection spéciale des enfants et des adolescents; et c) le droit à un nom et à une nationalité.

20. Le premier projet vise à renforcer les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile en matière de coordination et de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques d'intérêt général, des lois et des programmes nationaux. En collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, l'UNICEF fournira un appui technique pour la formulation du Plan d'action national en faveur des enfants (2002-2010) et le renforcement des éléments opérationnels du Système national d'information de l'enfant. Le projet aidera également les procureurs spéciaux chargés des droits des enfants et des adolescents et des droits des femmes à créer un système d'enquête et d'intervention rapide afin de remédier aux violations des droits des enfants et des femmes.

21. Au niveau local, grâce à un financement partiel du Gouvernement italien, 30 commissions municipales recevront une formation et des plans d'action seront mis en œuvre afin de promouvoir et de suivre les droits des enfants, des adolescents et des femmes. Dans le cadre du Mouvement national en faveur des enfants, des réseaux de la société civile seront chargés de mobiliser l'opinion publique et la demande pour les droits des enfants, des adolescents et des femmes.

22. Le projet sur la protection spéciale des enfants et des adolescents appuiera le renforcement des capacités du Ministère de la famille, des entités qui fournissent une protection spéciale aux enfants à risque, et des institutions qui sont chargées de la justice pour mineurs. L'objectif de ce projet est de réorienter les activités de ces institutions et des organisations non gouvernementales en définissant les responsabilités et les normes et en élaborant des plans stratégiques. Les interventions de prévention recevront un appui dans les domaines des handicaps chez les enfants, de la violence contre les femmes et les filles, de l'abus des drogues, de l'exploitation sexuelle et des accidents dus aux mines terrestres et aux munitions non explosées. La Croix-Rouge nicaraguayenne et l'Organisation des États américains joignent leurs efforts afin de prévenir les accidents dus aux mines terrestres. Dans le cadre de la priorité fixée par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tendant à fournir un accès universel et de qualité à la justice, un système de justice pour mineurs sera créé pour prendre des mesures appropriées et rapides en ce qui concerne les enfants délinquants et réduire le nombre d'adolescents envoyés dans des centres de détention. L'Office allemand de coopération technique et la Banque interaméricaine de développement fourniront une assistance pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

23. Le projet concernant le droit à un nom et à une nationalité se concentrera sur la création d'un système universel d'enregistrement des naissances qui appuie la stratégie du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement visant à améliorer les statistiques nationales. Pendant la période d'établissement du système, le projet continuera d'appuyer l'enregistrement en cours dans les hôpitaux, dans les municipalités et grâce à des équipes mobiles d'enregistrement dans les régions rurales, particulièrement dans les 30 municipalités cibles. Le projet appuiera les efforts déployés pour analyser les lois et mécanismes existants en matière d'enregistrement des naissances et pour rédiger une nouvelle loi en vue de réglementer le processus; pour organiser des services mobiles additionnels dans les régions frontalières et la région de la côte atlantique; et pour lancer des campagnes d'information à grande échelle, spécialement à l'intention des populations autochtones des régions frontalières et côtières.

24. *La santé et un environnement salubre.* Le programme contribuera à la mise en œuvre de la Politique nationale en matière de santé et du Plan de réforme du secteur de la santé, notamment en renforçant le modèle des systèmes locaux intégrés de soins de santé primaires. Le principal objectif est de compléter l'agenda non terminé de la décennie passée, notamment en réduisant la mortalité maternelle et la malnutrition, et en accroissant la couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et grâce à un financement recherché par l'intermédiaire de l'initiative multinationale régionale de lutte contre le VIH/sida (E/ICEF/2001/P/L.62), il sera fourni une assistance technique à la mise en œuvre du Programme national sur les maladies sexuellement transmissibles (MST)/VIH/sida. Le programme comprendra deux projets : a) le renforcement des systèmes nationaux et locaux de santé; et b) l'approvisionnement en eau et un environnement salubre.

25. Le premier projet vise à appuyer le renforcement des capacités nationales et municipales. Au niveau national, les résultats attendus comprennent une meilleure application des politiques, des normes, des procédures et des stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des femmes. Les

«Ten Steps towards Safe Birth» (Dix étapes pour une naissance sans risques) seront mis en œuvre pour compléter les actions entreprises dans les services «amis des bébés». Le projet appuiera également la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et le programme élargi de vaccination afin de consolider les résultats obtenus en matière de couverture et de lutte contre les maladies. L'UNICEF, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OPS/OMS, appuiera des initiatives en faveur de la santé sexuelle et génésique des adolescents et la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. La Commission sanitaire sur la préparation aux situations d'urgence recevra une formation afin de renforcer, au sein du Ministère de la santé, l'initiative le «retour au bonheur» pour la réadaptation psychosociale des enfants pendant et/ou après les situations d'urgence.

26. Au niveau local, outre les deux des six systèmes locaux intégrés de soins de santé ayant reçu une assistance lors de la période couvrant le programme précédent, le projet fournira un soutien à quatre nouveaux systèmes locaux intégrés de soins de santé, et une assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles et communautaires en matière soins de santé primaires. Du matériel sera fourni sélectivement pour améliorer la couverture et la qualité des soins, par exemple, des trousseaux pour les accouchements hygiéniques qui doivent être remis aux sages-femmes traditionnelles pour remédier aux taux élevés de mortalité maternelle. Le projet renforcera les capacités des réseaux de santé communautaires et facilitera l'échange des expériences locales, nationales et internationales. Ces activités s'appuieront sur l'expérience acquise par le projet PROSILAIS.

27. Le projet relatif à l'approvisionnement en eau et à un environnement salubre sera axé sur le renforcement de la capacité technique de l'Entreprise nationale des aqueducs et du tout-à-l'égout d'élaborer une approche complète en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'éducation à l'hygiène et de protection des sources d'eau dans les municipalités sélectionnées. Des installations d'approvisionnement en eau et sanitaires seront construites et il sera fourni du matériel éducatif afin de promouvoir les changements d'attitude et encourager des pratiques d'hygiène appropriées. Il sera fourni un appui afin d'accroître la couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; l'amélioration de l'entretien et du suivi des systèmes existants; la mise en place d'un contrôle efficace de la qualité de l'eau qui tienne compte également du nouveau problème créé par la contamination par l'arsenic; et l'amélioration des pratiques sanitaires dans les municipalités prioritaires. Le projet sera réalisé en coordination avec le Réseau national pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'OPS/OMS, la Direction du développement et de la coopération, l'Agence suédoise de développement international, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Environmental Health Project, et d'autres institutions bilatérales et organisations non gouvernementales locales.

28. *Éducation et civisme.* Le programme contribuera à assurer le droit à une éducation de qualité pour tous dans le cadre politique du Plan national d'éducation pour la période 2001-2015. L'UNICEF travaillera en partenariat avec d'autres institutions pour s'attaquer aux obstacles tels que le faible accès; la qualité et la pertinence insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes; le faible taux d'inscription et la capacité insuffisante des parents de soutenir l'apprentissage et de demander de meilleurs services. Les initiatives entreprises au niveau national seront combinées aux actions locales dans les municipalités

sélectionnées. Le programme comprend deux projets : a) une éducation de base et le civisme pour tous; et b) l'abolition du travail des enfants et la protection des adolescents qui travaillent.

29. Le premier projet appuiera un accès accru et l'amélioration de la qualité des programmes familiaux et communautaires de développement du jeune enfant et des programmes préscolaires dans les 30 municipalités sélectionnées. Les initiatives locales fourniront un soutien à l'accroissement de la couverture des activités de développement du jeune enfant et du taux d'inscription net des enfants les plus exclus. L'élément d'éducation de base élargira la portée et améliorera la qualité des écoles rurales ayant des classes à plusieurs niveaux et des processus d'enseignement et d'apprentissage grâce à l'élaboration d'outils d'évaluation pour l'évaluation progressive des étudiants ainsi que des matériels d'enseignement additionnels. L'initiative *Escuela Amiga y Saludable* (Initiative des écoles amies et salutaires) sera appuyée et mise en œuvre dans des écoles sélectionnées en tant qu'activité intersectorielle. Des initiatives entreprises au niveau municipal auront un impact sur la formulation de politiques et de stratégies nationales, particulièrement en vue d'atteindre les enfants les plus vulnérables et elles seront utilisées afin d'obtenir un financement de donateurs.

30. L'élément du projet relatif au civisme encouragera la participation des enfants et des adolescents et favorisera la mise en place d'autres possibilités d'obtenir des connaissances théoriques et pratiques aussi bien au sein qu'en dehors des écoles afin de renforcer les valeurs telles que la démocratie et la paix. Des matériels de communication sociale et d'enseignement à l'intention des autorités, des parents, des enfants et des adolescents seront préparés avec leur collaboration. Les résultats proposés comprennent la participation des étudiants des écoles primaires et secondaires, des parents et des collectivités à la formation de connaissances pratiques en matière de civisme et de paix.

31. Le projet relatif à l'abolition du travail des enfants et à la protection des adolescents qui travaillent s'efforcera d'accroître l'accès des enfants n'étant plus d'âge scolaire à des modèles éducatifs et d'en améliorer la qualité et visera à protéger leurs droits au sein de la population active dans 30 municipalités sélectionnées. Le projet fournira une assistance technique à des activités périscolaires qui aident à garder les enfants et les adolescents à l'école. Il appuiera des activités pour renforcer la capacité de la Division du travail des enfants et des adolescents du Ministère du travail de protéger les droits des adolescents qui travaillent. Au niveau local, un mécanisme de suivi sera mis en place pour évaluer l'impact des efforts déployés dans le cadre des plans d'action municipaux existants visant à abolir le travail des enfants. Outre le Programme international pour l'abolition du travail des enfants/OIT, les Ministères de l'éducation, du travail et de la famille sont les principaux homologues. Le Fonds d'investissement social d'urgence, les bureaux des maires, les commissions municipales des droits des enfants, des organisations non gouvernementales et le secteur privé entreprendront conjointement des activités dans des municipalités sélectionnées.

32. La préparation aux situations d'urgence est un élément intersectoriel du programme de pays. Les efforts comprendront la réadaptation psychosociale des enfants pendant et/ou après les situations d'urgence, la poursuite de l'éducation et le renforcement des capacités nationales de sensibilisation aux situations d'urgence grâce à la création de «brigades d'éducation». Les enseignants et les étudiants

recevront une formation afin d'accroître leurs capacités de satisfaire rapidement les besoins d'assistance d'urgence et, dans les régions à haut risque, de prévenir les accidents dus aux mines terrestres.

33. La masse commune des ressources sera utilisée pour garantir le financement des interventions du programme de base et des fonds supplémentaires seront mobilisés pour maximiser les résultats des interventions clés et élargir la couverture au niveau municipal.

34. Les *dépenses intersectorielles* couvriront des éléments qui appuient le programme de pays, notamment le salaire du personnel d'appui, les frais de voyage, les dépenses opérationnelles et les activités visant à renforcer les capacités de gestion du programme du bureau et du personnel de contrepartie.

### **Suivi et évaluation**

35. Un plan quinquennal intégré de suivi et d'évaluation fera le point sur les progrès accomplis et l'impact du programme de pays. Les données relatives aux indicateurs de projet seront rassemblées au moyen des systèmes et enquêtes réguliers. Des études de base seront réalisées, particulièrement dans les 30 municipalités, pour les indicateurs qui ne sont pas actuellement utilisés, par exemple, le nombre de cas soumis aux procureurs spéciaux chargés des droits des enfants et des adolescents et des droits des femmes, le nombre de gouvernements des écoles qui fonctionnent et le nombre d'écoles participant à l'Initiative *Escuela Amiga y Saludable*. Les actions entreprises dans le cadre de chaque élément du programme appuieront l'utilisation d'informations conviviales pour le suivi et l'évaluation au niveau municipal. Les indicateurs clés utilisés pour le programme relatif aux politiques d'intérêt général, à la législation et aux mesures spéciales de protection seront le nombre d'enfants enregistrés; le nombre de cas de violations des droits déclarés et dont ont à connaître les procureurs spéciaux; et les mesures préventives et spéciales prises pour les enfants à risque. En ce qui concerne le programme relatif à la santé et à un environnement salubre, des indicateurs plus traditionnels de couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et de réduction de la mortalité infantile, maternelle et des enfants de moins de 5 ans seront utilisés, conjointement avec des indicateurs visant à mesurer les connaissances en matière de prévention du VIH/sida. Les indicateurs du programme relatif à l'éducation et au civisme s'inspireront du cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous, ainsi que d'indicateurs spécifiques plus directement reliés au programme, par exemple, sur le développement du jeune enfant, l'abolition du travail des enfants, la discrimination sexuelle. Outre les visites ordinaires sur le terrain, le personnel de l'UNICEF, conjointement avec des homologues et des donateurs, entreprendra des visites périodiques sur le terrain afin de suivre l'exécution du projet. Ces activités seront prises en compte dans les examens annuels et l'examen à mi-parcours du programme, qui aura lieu en 2004.

### **Collaboration avec les partenaires**

36. Le programme de pays et le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été élaborés simultanément, ce qui s'est traduit par des liens clairs dans des domaines spécifiques prioritaires,

particulièrement la législation et les politiques sociales, l'enregistrement des naissances, la violence contre les femmes, la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

37. Dans le domaine de la santé, les partenaires seront l'OPS/OMS, qui appuie le renforcement des capacités nationales et la surveillance épidémiologique, et la Banque mondiale, en ce qui concerne la réforme institutionnelle. L'UNICEF se concentrera sur la participation communautaire dans les systèmes locaux intégrés de soins de santé. Un mécanisme de coordination des donateurs a été créé en vue de réaliser une analyse de l'ensemble du secteur, avec la participation de la Banque interaméricaine de développement, l'OPS/OMS, le FNUAP, la Banque mondiale et les Gouvernements du Canada, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis. Les interventions dans le domaine de la santé maternelle et de la santé génésique seront coordonnées avec celles de l'OPS/OMS et du FNUAP au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. De plus, l'UNICEF préside le groupe de travail des Nations Unies sur le VIH/sida.

38. Pour ce qui est du projet relatif à l'éducation de base et au civisme, les activités qui appuient la mise en œuvre du Plan national d'éducation seront coordonnées avec l'Agency for International Development des États-Unis et l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, l'UNESCO et la Banque mondiale. L'Alliance internationale d'aide à l'enfance, le Plan international et le National NGO Network for Children seront des partenaires importants dans le programme relatif aux politiques d'intérêt général, à la législation et aux mesures spéciales de protection.

## **Gestion des programmes**

39. Le Secrétariat des relations économiques et de la coopération technique du Ministère des affaires étrangères coordonnera l'ensemble de l'exécution et l'examen du programme de pays. Les ministères sectoriels compétents et les institutions concernées aux niveaux national et local seront responsables de l'exécution directe des activités du programme. Des examens annuels et à mi-parcours seront entrepris avec les autorités gouvernementales, notamment les responsables des gouvernements locaux et des organisations non gouvernementales, des donateurs et d'autres partenaires.

40. Afin de garantir une gestion efficace du programme, le bureau de l'UNICEF résoudra les problèmes de programmation et d'exécution grâce à une collecte et une utilisation améliorées des données et en procédant à des examens périodiques. L'équipe de gestion de pays procédera à des examens trimestriels de l'avancement du plan de travail interne; elle examinera notamment la situation concernant l'assistance financière, les rapports des donateurs et autres indicateurs de gestion établis.

41. Selon la disponibilité des fonds et le résultat d'une analyse de faisabilité, l'UNICEF appuiera la proposition figurant dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tendant à créer deux bureaux de zone dans la région atlantique.

Tableau

## Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Nicaragua  
Programme : 2002-2006

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)		Postes <sup>a</sup>							Dépenses de personnel <sup>b</sup> (en milliers de dollars É.-U.)						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total
<b>Ressources ordinaires</b>																
Politiques d'intérêt général, législation et protection spéciale	1 080 000		1 080 000	0	0	0	0,5	0	0	0,5	0,5	0	1	361 376	172 473	533 849
Santé et environnement salubre	1 129 000		1 129 000	0	0	0	0,5	0	0	0,5	0,5	0	1	372 602	141 861	514 463
Éducation et civisme	1 300 000		1 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	96 986	96 986
Dépenses intersectorielles	1 000 000		1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5	0	822 094	221 361
<b>Total RO</b>	<b>4 509 000</b>		<b>4 509 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>733 978</b>	<b>1 233 414</b>	<b>1 967 392</b>
<b>Autres ressources</b>																
Politiques d'intérêt général, législation et protection spéciale		4 000 000	4 000 000	0	0	0	0,5	0	0	0,5	1,5	2	4	383 826	667 184	1 051 010
Santé et environnement salubre		8 000 000	8 000 000	0	0	0	0,5	0	0	0,5	2,5	3	6	372 602	1 106 732	1 479 334
Éducation et civisme		4 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0	732 838	732 838
Dépenses intersectorielles		2 000 000	2 000 000	0	0	0	1	0	0	1	6	2	2	0	186 919	186 919
<b>Total AR</b>		<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>756 428</b>	<b>2 693 673</b>	<b>3 450 101</b>
<b>Total général RO + AR</b>	<b>4 509 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>22 509 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>1 490 406</b>	<b>3 927 087</b>	<b>5 417 493</b>
Budget d'appui au programme			Dépenses d'exploitation	0	0	1	1	0	0	2	3	5	10	1 709 543	2 027 597	3 737 140
			Effectifs													
<b>Total général (RO + AR + BAP)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>3 199 949</b>	<b>5 954 684</b>	<b>9 154 633</b>
			Nombre de postes et dépenses de personnel :													
			Au début du programme proposé							4	6	17	27			
			À la fin du programme proposé (à titre indicatif)							4	11	19	34	3 199 949	5 954 684	9 154 633

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

<sup>b</sup> Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.